



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260423-D20260006810-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 44

de Votants : 49

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00068/2026 du 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la Salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 09 avril 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA**.

Etaient présents : (44)

Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée à la pet), Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale), Mme Anfeline ABDOU AHMED (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (11^{ème} adjoint au maire), M. Willah ALI ABDOU (Conseiller municipal), M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale), M. Oumairi CHEBANI (9^{ème} adjoint au maire), M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10^{ème} adjointe au maire), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée), Mme Fardat DURAND (8^{ème} adjointe au maire), M. Nidhoimi FILA (Conseillère municipale déléguée), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUOUFI (3^{ème} adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1^{er} adjoint au maire), Mme Moinécha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), M. Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (13^{ème} adjoint au Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (7^{ème} adjoint au maire), Mme Aïchat SAID (12^{ème} adjointe au maire), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal), M. Nassim SAÏD BOANA (5^{ème} adjoint au maire), Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmed SOILHI (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (4^{ème} adjointe au maire), Mme Rabianti MVOULANA (6^{ème} adjointe au maire), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

Absents : (0)

Absents excusés : (0)

Procuration : (5)

Mme Nazline ALI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ahmada HARIBOU, M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Willah ALI ABDOU, Mme Inayatie KASSIM (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Nourainya LOUOUFI, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3^{ème} adjoint au maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI, M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Anassi ALI.

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU l'article 73 de la Constitution ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

OBJET :

**Désignation des élus pour
siéger au conseil
d'administration de la
Caisse des écoles de
Mamoudzou**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 28/04/2026 que la convocation avait été faite le 09/04/2026.

Le Maire.

VU le Code de l'éducation ;

VU la délibération n°147/CMDZ/2009 du 16 décembre 2009 portant création de la Caisse des écoles de Mamoudzou ;

VU la délibération n°2026.00040/2026 du 22 mars 2026 portant élection de Monsieur Abdilwahedou SOUMAILA en qualité de maire de Mamoudzou ;

Considérant que la commune s'est dotée d'une Caisse des Ecoles depuis décembre 2009, dans le but de soutenir l'enseignement et l'éducation de la jeunesse.

Considérant les statuts, la Caisse des écoles est composée de trois catégories de membres dont :

- a) Collège des élus :
 - Le Maire, président de droit,
 - 5 autres élus, dont 4 représentants de la majorité et 1 représentant de l'opposition.
- b) Collège des sociétaires (Parents d'élèves) à parité avec les élus
 - 5 parents d'élèves répartis dans les 3 circonscriptions : Mamoudzou Nord (Kawéni et Mamoudzou), Mamoudzou Centre (Kavani, M'tsapéré, Doujani), Mamoudzou Sud (Tsoundzou 2, Tsoundzou 2, Passamainty, Vahibé).
- c) Collège des experts (fonctionnaires de l'Etat)
 - Les 3 inspecteurs de l'Education nationale de Mamoudzou (IEN)
 - Un membre désigné par le préfet (un des Délégués du préfet pour la politique de la Ville) pour Mamoudzou.

Considérant que l'organisme assure le portage de plusieurs programmes éducatifs, au profit de la jeunesse communale, en particulier des élèves de nos écoles publiques, ce sont notamment :

- Le repas complet à Doujani Abdallah SIDI depuis septembre 2025
- Le programme de réussite éducative (PRE) dans les trois secteurs de la Commune (Kawéni, Mamoudou Centre et Mamoudzou Sud) qui repère des élèves en difficulté et propose des parcours d'aide personnalisé (santé, soutien scolaire, loisirs, découverte des lieux, parentalité etc.)
- Les collations scolaires dans tous les groupes scolaires
- La Cité éducative à Kawéni, qui vise à soutenir des actions éducatives proposées par les collèges, les lycées, les écoles maternelles et élémentaires, les associations etc.
- Les rythmes scolaires par l'accueil des enfants durant la pause méridienne (PEDT-Projet éducatif territorial)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

Article 1^{er}: de désigner les membres représentant le conseil municipal auprès de la Caisse des écoles en vertu des statuts.

	N°	Prénom - Nom
Caisses des écoles	1	HALIDI Dhoimrat
	2	ANDJILI Nassur
	3	FILA Nidhoimi
	4	MZE MADI Fatyha
	5	Nazline ALI

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à cet objet.

Fait à Mamoudzou, le 24/04/2026

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :